

### Indications de balisage :

-  Bonne direction
-  Tourner à droite
-  Tourner à gauche
-  Mauvaise direction

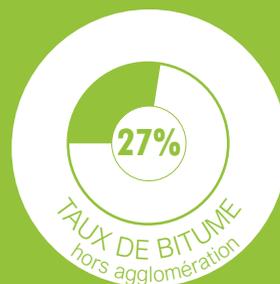
### Recommandations :

Se munir de chaussures de marche, s'hydrater régulièrement.

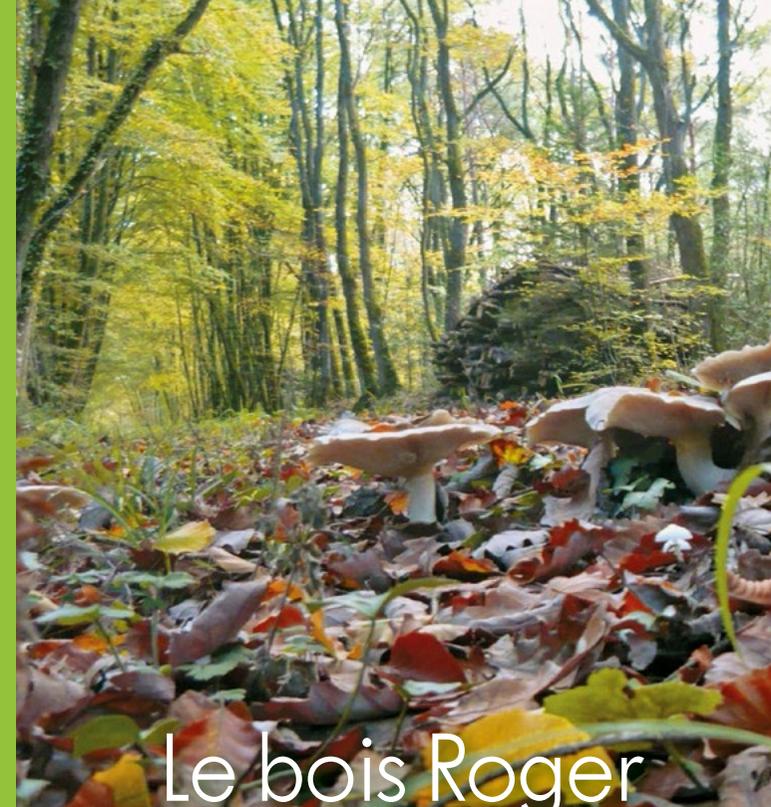
Soyez l'invité discret et attentif de la nature, en restant sur les sentiers balisés et en respectant l'environnement.

Restez prudent à la traversée des routes, qui même d'apparence peu fréquentées, peuvent en être d'autant plus dangereuses.

- **Situation** : 9 km au sud-est de Sées via la D42.
- **Parking** : allée de la mairie Bursard
- **Balisage** : jaune
- **Difficultés particulières** : aucune
- **Paysages rencontrés** : Très variés, entre bois, pâturages et plaine.



Livret du circuit n°5 des itinéraires de randonnée et de promenade de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.



## Le bois Roger

Circuit n° 5 ■  
Bursard / Neauphe-sous-Essai  
13,6 km

# Circuit n°5

## Le Bois Roger

13,6 km - 3h30  
variante 12,1 km - 3h

### Départ de Bursard

Stationnement allée de la mairie  
Balisage jaune



Étang du Bois Roger (privé)

- 1 Quitter l'allée arborée pour prendre à droite sur 100m puis prendre le chemin sur votre droite.
- 2 À la sortie du sentier, prendre la route à gauche, puis au croisement poursuivre en face sur le chemin du château d'eau.
- 3 Redescendre sur la chaussée, prendre à gauche sur 20m puis à droite, direction les Aunés. (Aire de pique-nique)
- 4 Après 1200m, prendre le chemin sur votre droite. A la sortie de ce chemin, poursuivre à droite sur la route sur 50m puis emprunter le sentier sur la gauche.
- 5 Au bout du sentier, tourner à droite et continuer sur un chemin relativement large. **Hors-circuit** : possibilité de prendre à gauche sur 50m pour admirer l'étang de Bois Roger.
- 6 Au croisement tourner à gauche et continuer tout droit sur 1200m jusqu'au carrefour avec la D738.
- 7 Prendre à droite sur 250m puis au calvaire tourner à gauche et continuer tout droit. Après 500m prendre le chemin qui monte sur la droite. Passez le chemin à gauche pour redescendre sur la D738, puis continuer à gauche.
- 8 À 300m au croisement au niveau du grand pin, prendre à droite et poursuivre tout droit sur 300m.



Autorisation n° 167751-215454  
© IGN - 2019  
Copie et reproduction interdite



- 9 A partir d'ici tourner à gauche et poursuivre tout droit pour rejoindre la D42 et le village. **Possibilité de prendre la variante** en prenant tout droit pour traverser le Bois Roger et arriver à l'étape 12.
- 10 Tourner à droite et prendre la D42 sur 200m, avant de prendre à droite direction « Timboeuf ».
- 11 En haut du hameau, **soyez attentifs pour prendre un chemin sur la droite situé à distance entre deux maisons**, pour entrer dans le bois. Descendre le sentier sinueux vers le cours d'eau puis le longer. A la sortie de cet étroit sentier, prendre à droite un chemin plus large, traverser le ruisseau et continuer tout droit.
- 12 Prendre au croisement le chemin qui descend sur la gauche vers le haras des bruyères, puis continuer tout droit sur 500m.
- 13 A l'intersection poursuivre la descente jusqu'au pont, traverser la route et remonter jusqu'au château d'eau. Couper la D309 et prendre la petite route direction « La Vergotière » sur 100m, puis reprendre à droite le sentier du départ afin de rejoindre le bourg.

